

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

12. Détermination d'une durée d'amortissement pour des subventions au compte 131 à régulariser.

Le Service de Gestion Comptable (SGC) Limoges et Amendes souhaite que la commune effectue la reprise des subventions transférables reçues au compte de résultat.

La reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis ou réalisés et, in fine, de solder les comptes de subventions au bilan.

Il s'agit d'une dépense de la section d'investissement et d'une recette concomitante pour la section de fonctionnement. Les subventions concernées sont des subventions perçues sur les exercices 2020 et 2022 aux comptes 13151 et 1318.

Les biens concernés sont les suivants :

- exercice 2020 : 13151 concernant la montée en débit Limoges Métropole pour 50 442,20 €,
- exercice 2020 : 13151 concernant le fonds de concours matériel informatique école pour 2 073,36 €,
- exercice 2022 : 1318 concernant le contrat de sponsoring pour 4 306 €.

Il convient de déterminer une durée d'amortissement pour chaque bien avec un début d'amortissement sur l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de déterminer la durée d'amortissement de la manière suivante :**
 - **5 ans concernant la montée en débit Limoges Métropole pour 50 442,20 € au compte 13151 (exercice 2020),**
 - **5 ans concernant le fonds de concours matériel informatique école pour 2 073,36 € au compte 13151 (exercice 2020),**
 - **5 ans concernant le contrat de sponsoring pour 4 306 € au compte 1318 (exercice 2022).**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

